

Heenan Blaikie

SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF

A V O C A T S

AVOCATS-CONSEILS

Le très honorable Pierre Elliott Trudeau, c.p., c.r.

L'honorable Donald J. Johnston, c.p., c.r. (1974-1996)

Pierre Marc Johnson, f.s.r.c.

André Bureau, O.C.

James W. Hemens, c.r.

Pierre C. Lemoine

PAR COURRIEL
ORIGINAL PAR MESSAGEUR

Ligne directe (514) 846-2317
Guy Sarault
Ddion@heenan.ca

Montréal, le 8 décembre 2000

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
800, Place Victoria, 2e étage,
Bureau 255
Montréal, Qc H4Z 2A2

Objet : • Audience sur les conditions de fourniture de l'électricité par Hydro-Québec
• R-3439-2000
• Notre référence : 018953-0014

Chère consoeur,

Nous vous transmettons sous pli deux (2) documents distincts consignants les réponses de l'AQCIE et de l'AIFQ aux questions qui lui ont été adressées par la Régie et par Hydro-Québec relativement au mémoire que nous vous avons transmis en date du 30 novembre 2000 relativement au dossier mentionné en rubrique.

D'autre part, et tel que demandé dans votre lettre du 4 décembre 2000, nous désirons confirmer nos intentions comme suit en rapport avec l'audience publique qui débutera le 12 décembre 2000 à compter de 9h30 relativement à ce dossier :

- 1^o Nous prévoyons environ une demi-heure pour la présentation de la preuve en chef de l'AQCIE et de l'AIFQ, exclusion faite du contre-interrogatoire de notre témoin par Hydro-Québec, la Régie ou par les autres participants.
- 2^o Le seul témoin que nous comptons faire entendre est monsieur Pierre Vézina qui témoignera au nom des deux (2) associations.

QUÉBEC
TORONTO
VANCOUVER
OTTAWA
CALGARY

MONTRÉAL
1250, boul. René-Lévesque Ouest
Bureau 2500
Montréal (Québec) Canada H3B 4Y1
Tél. (514) 846 1212 Fax (514) 846 3427
www.heenanblaikie.com

SHERBROOKE
TROIS-RIVIÈRES
KELOWNA
BEVERLY HILLS*

3^o Nous réservons notre droit de contre-interroger les témoins d'Hydro-Québec sur les sujets qui font l'objet du mémoire de l'AQCIE et de l'AIFQ. Si nous exerçons ce droit, notre contre-interrogatoire ne devrait pas dépasser une demi-heure.

Par ailleurs, compte tenu de la participation très limitée de l'AQCIE et de l'AIFQ au présent dossier, nous apprécierions grandement, par souci d'économie sur les frais, de limiter notre participation aux audiences (qui pourraient durer 5 jours) aux seules matières qui sont d'un intérêt pour nos clientes. En tenant pour acquis que la présentation de la preuve en chef d'Hydro-Québec sera effectuée au cours de la première journée avec une continuation possible au cours de la deuxième, nous suggérons de faire entendre notre seul témoin, monsieur Pierre Vézina, au cours de la journée du **14 décembre**.

Veuillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

HEENAN BLAIKIE

GS*jg

Guy Sarault

c.c. • Hydro-Québec
a/s Me Jacinte Lafontaine
• Intervenants
• AQCIE
a/s M. Luc Boulanger
• AIFQ
a/s M. Pierre Vézina